

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00165

Numéro SIREN : 809 743 545

Nom ou dénomination : VENICE GYM

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2022 sous le numéro de dépôt 4211

VENICE GYM

Société par actions simplifiée

Au capital de 2.000 €

Siège social : 260, Rue des Romarins Bat E2 – Pôle Activité Nicopolis

RCS DRAGUIGNAN 809.743.545

PROCES-VERBAL

De l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

En date du 01^{er} Juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le Vendredi premier juillet, à huit heures.

Les membres de la SAS « **VENICE GYM** » se sont réunis au siège social sur convocation du Président, Monsieur PECORARO Jérémy.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chacun des membres de l'assemblée lors de son entrée en séance.

Monsieur PECORARO Jérémy préside l'assemblée en sa qualité de Président,

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que des actionnaires possédant le quart au moins des actions sont présents ou représentés. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- Le double des lettres de convocation,
- Les statuts de la Société,
- Le rapport de la Présidence,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents dont la loi prescrit la communication préalable ont été tenus à la disposition des associés ou à eux adressés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Démission de Monsieur PECORARO Jérémy de ses fonctions de Président, nomination de la SARL VENICEGYM AREA en remplacement,*
- *Démission de Monsieur PECORARO Frédéric de ses fonctions de Directeur général, sans remplacement,*
- *Cession de la totalité des actions détenues par les actionnaires, à la SARL VENICEGYM AREA,*
- *formalités à réaliser.*

Puis il donne lecture du rapport du président et ouvre les débats :

Un échange de vues intervient et personne ne désirant plus prendre la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée général prend acte de la décision de Monsieur Jérémy PECORARO de démissionner de ses fonctions de Président, à compter de ce jour.

L'assemblée donne quitus entier et définitif à Monsieur Jérémy PECORARO, de sa gestion à ses fonctions.

L'assemblée général prend acte de la décision de Monsieur PECORARO Frédéric de démissionner de ses fonctions de Directeur général, à compter de ce jour, sans remplacement

L'assemblée donne quitus entier et définitif à Monsieur Frédéric PECORARO, de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, en remplacement de Monsieur Jérémy PECORARO, la nomination aux fonctions de Président de la société, la Société « **VENICEGYM AREA** », Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00€ immatriculée au RCS de Draguignan sous le numéro 903.714.574 située 3 la Placette – 83170 CAMPS LA SOURCE, représentée par son gérant en exercice Monsieur SAPIN Romain, à compter de ce jour, pour une durée illimitée.

La Société « **VENICEGYM AREA** », après avoir accepté le mandat qui lui est conféré, déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ses fonctions.

Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et l'article 13 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la cession à intervenir de la façon et aux conditions suivantes :

- Cession de l'intégralité des actions détenues par chaque actionnaire,

A la Société « **VENICEGYM AREA** », Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00€ immatriculée au RCS de Draguignan sous le numéro 903.714.574 située 3 la Placette – 83170 CAMPS LA SOURCE, représentée par son gérant en exercice Monsieur SAPIN Romain.

Le prix de ces cessions est fixé à l'Euro symbolique.

La Société « **VENICEGYM AREA** » devient par conséquence actionnaire unique, en détenant 100% du capital, à compter du jour ou les cessions d'actions régularisées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, il sera procédé à la mise à jour du registre des mouvements et au transfert du compte des cédants au compte du cessionnaire sur production des ordres de mouvement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires et le président, après lecture.

SARL VENICEGYM AREA

« Représentée par Monsieur SAPIN Romain »

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

*"Bon pour acceptation des fonctions
de Président"*

PECORARO Frédéric



Les Actionnaires

PECORARO Adrien



PECORARO Alice



PECORARO Jérémie

